

MAT-EO – FÉVRIER 2026

POINT DE SITUATION ET PERSPECTIVES

Comité de projet MAT-EO – 05.02.2026

Table des matières

1. UNE DYNAMIQUE DE CHANGEMENT	3
1.1 Contexte institutionnel	3
1.2 Des objectifs stratégiques pour MAT-EO	4
1.3 Deux lois à réviser	5
2. LES OUTILS AU SERVICE DE MAT-EO	6
2.1 Mobilisation du DEF et gouvernance consultative	6
2.1.1 Plateforme des partenaires	6
2.1.2 Organisation du DEF et des directions générales.....	6
2.2 Résultats des études commandées pour approfondir les réflexions	8
3. MAT-EO, LA DEUXIEME ETAPE S'OUVRE	18
3.1 Mise en consultation d'une révision de la LEO en septembre 2026	18
3.2 Un projet en trois volets	18
3.3 Périmètre des choix à faire pour la révision de la LEO	19
3.3.1 Rénover la fin de la scolarité obligatoire.....	19
3.3.2 Forger le nouveau cursus pour l'École de maturité (EM)	19
3.3.3 Améliorer les transitions vers les formations certifiantes.....	21

1. UNE DYNAMIQUE DE CHANGEMENT

1.1 Contexte institutionnel

Trois éléments de contexte créent une dynamique d'évolution du système scolaire et de formation vaudois.

- **La nouvelle réglementation nationale de la maturité gymnasiale** ([Règlement de la CDIP sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale \(RRM\)](#) / [Ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale \(ORM\)](#), 2023) impose au Canton de Vaud d'organiser l'École de maturité (EM) en quatre ans au lieu de trois. Un délai est octroyé pour la mise en œuvre : le nouveau cursus devra démarrer au plus tard en août 2034. Déjà déployé dans beaucoup de cantons alémaniques, le modèle mixte 10/11+4 est retenu pour organiser la transition de la scolarité obligatoire vaudoise vers l'École de maturité. Ce modèle crée la possibilité d'entrer en maturité gymnasiale à la fin de la 10^e année, tout en conservant l'accès à la fin de la 11^e. Il permet de mieux respecter les différents rythmes des élèves. Les modalités et conditions d'accès sont à définir. Cette évolution est une opportunité de réviser, en amont, la loi vaudoise sur l'enseignement obligatoire (LEO), en particulier l'organisation de la fin de la scolarité obligatoire et l'orientation.
- **L'engagement politique d'augmenter la certification secondaire II des jeunes en Suisse** a été pris en 2011 par la Confédération, les 26 cantons et les partenaires sociaux. L'objectif est que 95% des adultes de 25 ans révolus aient atteint une première certification du degré postobligatoire, soit à l'issue d'une formation professionnelle avec l'obtention d'un certificat fédéral de capacité (CFC) ou d'une attestation de formation professionnelle (AFP), soit au terme d'une formation gymnasiale avec un certificat de maturité gymnasiale ou un certificat de l'École de culture générale. Vaud, avec un taux de 86,5% contre 90,2% en moyenne nationale¹, a une marge de progression. Tendre vers cet objectif doit améliorer l'insertion sociale et professionnelle de l'ensemble des jeunes, tout en prévenant le décrochage scolaire.
- **Le Grand Conseil a demandé un bilan de la LEO dix ans après son entrée en vigueur.** Des éléments chiffrés sont réunis dans le [rapport du Conseil d'État en réponse au Postulat Induni \(22 POS 11\)](#). Des points d'amélioration ont été identifiés alors que ce travail de bilan continue. Un exemple : pour un groupe important d'élèves au parcours scolaire parfois compliqué ou qui ne réussissent pas à construire leur projet de formation, la transition de la scolarité obligatoire vers les formations certifiantes se révèle difficile. Ce constat n'est pas propre au Canton de Vaud, mais il s'y manifeste dans une ampleur particulièrement importante.

C'est dans ce contexte que le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF) a décidé l'ouverture, en mars 2024, d'un projet baptisé [MAT-EO](#) pour « maturité » et « école

¹ OFS, indicateur actualisé en novembre 2025. Les taux cités sont ceux de 2023. Ils sont calculés comme étant la moyenne de trois années, soit l'année de référence X = 2023, l'année x-1 (2022) et l'année x+1 (2024).

obligatoire ». Ce titre souligne la priorité mise sur la charnière entre la scolarité obligatoire et les formations postobligatoires. En effet, ce premier choix de formation est un moment crucial pour les jeunes. L'amélioration générale de cette transition dans le système vaudois de formation est donc au cœur de MAT-EO.

1.2 Des objectifs stratégiques pour MAT-EO

Le DEF a adopté un [cadre stratégique pour MAT-EO](#). C'est la boussole qui fixe le cap des travaux et doit garantir la cohérence des futures mesures concernant la fin de la scolarité obligatoire, l'entrée en École de maturité dans son cursus rénové et, de manière générale, l'amélioration des transitions directes vers les formations certifiantes du degré postobligatoire, notamment dans le cadre des différentes actions menées pour revaloriser la formation professionnelle.

Ce cadre stratégique, adopté au printemps 2025, prépare les propositions concrètes d'ajustements à apporter au système éducatif et de formation vaudois. Les principaux objectifs stratégiques sont les suivants :

- concrétiser la nouvelle maturité gymnasiale en quatre ans en permettant d'entrer dans cette formation à la fin de la 10^e et de la 11^e ;
- forger un nouveau cursus de maturité gymnasiale renforçant les compétences disciplinaires et transversales et préparant mieux à la réussite académique ;
- améliorer l'organisation et le fonctionnement de la fin de la scolarité obligatoire (le cycle 3, soit de la 9^e à la 11^e année), donner la possibilité aux élèves de mieux préparer leur projet de formation et favoriser les transitions directes dans les différentes formations certifiantes ;
- renforcer le soutien aux élèves en difficulté scolaire qui rencontrent des obstacles d'insertion à l'issue de la scolarité obligatoire, afin de permettre leur entrée en formation certifiante et diminuer ainsi le risque de décrochage ;
- augmenter la certification secondaire II des jeunes Vaudoises et Vaudois, soit l'obtention d'un premier titre du postobligatoire (AFP, CFC, certificat d'ECG, maturité gymnasiale).

Le cadre stratégique donné à MAT-EO place l'intérêt de l'élève au centre de l'attention. Chaque élève doit pouvoir développer son potentiel propre et avoir les moyens de réussir son parcours de formation sur la base d'un choix d'orientation consolidé. Comme il est préférable de construire sur des trajectoires de réussite plutôt que sur des échecs, il est primordial d'améliorer en amont l'orientation scolaire.

Les parents jouent un rôle majeur dans les choix d'orientation et donc de formation de leur enfant. Dans le Canton de Vaud, les formations gymnasiales sont très valorisées. En particulier la maturité gymnasiale, souvent vue comme la seule filière conduisant à des études supérieures, ce qui est inexact. MAT-EO doit contribuer à modifier cette perception. Le DEF valorise les trois maturités – gymnasiale, professionnelle et spécialisée – sans les hiérarchiser. Parmi la palette des formations

professionnelles supérieures (brevets, maîtrises, diplômes des Écoles supérieures), les maturités professionnelles conduisant aux Hautes écoles spécialisées (HES) doivent être mieux connues et soutenues afin d'attirer davantage de jeunes. Les filières préparant aux maturités spécialisées, qui peuvent également conduire aux HES, doivent être mieux profilées et identifiées pour être choisies avec pour objectif, dès le début de la formation en École de culture générale, un projet de formation conduisant à un métier. Il importe de rendre plus lisibles les parcours associés à toutes ces filières, et spécialement l'accès à la maturité professionnelle après l'obtention d'un CFC.

Par ailleurs, seulement deux jeunes sur dix entrent aujourd'hui directement en apprentissage (en entreprise ou en école des métiers) à l'issue de la scolarité obligatoire. Si l'on suit la même volée on constate que, trois ans plus tard, ce sont plus de quatre jeunes sur dix qui ont commencé un apprentissage. Le DEF veut donc valoriser l'accès direct aux formations professionnelles initiales (CFC et AFP) à l'issue de la scolarité.

Améliorer les transitions entre la scolarité obligatoire et les formations postobligatoires permettra également d'approcher l'objectif national de 95% de jeunes adultes ayant obtenu une certification de niveau secondaire II à 25 ans révolus.

1.3 Deux lois à réviser

Pour atteindre les objectifs stratégiques adoptés pour MAT-EO, le Canton de Vaud doit réviser deux lois : celle sur l'enseignement obligatoire (LEO) avec un focus sur l'organisation de la fin de la scolarité (9^e à 11^e année) et celle sur l'enseignement secondaire supérieur (LESS), qui donne le cadre législatif aux formations gymnasiales.

Un calendrier est adopté. Le Canton de Vaud doit respecter les conditions imposées au niveau fédéral. La première volée à suivre la maturité gymnasiale en quatre ans devra démarrer au plus tard en août 2034. Pour que les gymnasien·nes et gymnasien·s concernés suivent un parcours cohérent, la nouvelle loi sur l'enseignement obligatoire devra donc entrer en vigueur au plus tard deux ans auparavant, soit en août 2032. Le DEF souhaite anticiper ces délais légaux de deux ans pour garder une marge de manœuvre, notamment pour prendre en compte le délai nécessaire à une votation populaire.

2. LES OUTILS AU SERVICE DE MAT-EO

2.1 Mobilisation du DEF et gouvernance consultative

Pour concrétiser MAT-EO, le Département a mis en place une gouvernance adaptée à l'envergure des travaux à mener. La Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO) et celle de l'enseignement postobligatoire (DGEP) sont associées au sein du même projet départemental MAT-EO, coordonné par le Secrétariat général, et auquel la Direction générale de l'enseignement supérieure (DGES) est associée. Il en va de la cohérence nécessaire à l'accomplissement des différents parcours de formation des élèves et jeunes en formation.

2.1.1 Plateforme des partenaires

Le DEF a d'emblée souhaité associer ses partenaires aux discussions. Afin de répondre au plus grand nombre d'attentes et d'offrir les meilleures perspectives aux jeunes, l'école vaudoise doit pouvoir s'appuyer sur un large soutien. Une plateforme MAT-EO a donc été créée avec un rôle consultatif. Elle a siégé quatre fois depuis son lancement en septembre 2024. Elle réunit les représentantes et représentants des parents d'élèves (APE), des corps directoriaux des établissements scolaires, des gymnases et des écoles professionnelles (ADESOV, CDGV, CDEP), des syndicats des corps enseignants (SPV, SSP, SUD) ainsi que des hautes écoles (HEP, UNIL, EPFL). On peut suivre les travaux de la plateforme en ligne sur mat-eo.ch.

Des délégations de la plateforme ont été constituées afin de travailler en groupes restreints sur des thématiques spécifiques. La Délégation pour la scolarité obligatoire (DSO), première mise en place, s'est réunie neuf fois depuis l'automne 2024. La Délégation pour le postobligatoire (DPO) s'est constituée à la dernière rentrée d'août et s'est réunie deux fois en 2025. Ces délégations sont le lieu où le DEF consulte ses partenaires et organise la discussion avec eux sur les enjeux qui émergent au fil du projet. La recherche de convergences à l'intérieur d'un cadre général fixé est au centre des échanges. Les positions consolidées des partenaires sont transmises aux organes décisionnels du projet MAT-EO.

2.1.2 Organisation du DEF et des directions générales

La DGEO et la DGEP se sont organisées de manière spécifique afin d'être aussi efficientes que possible et en tenant compte de leurs propres besoins ainsi que des temporalités différentes de leurs travaux. Chacune a désigné un chef de projet à l'œuvre depuis août 2024. Dans les deux services, plusieurs groupes de travail sont constitués afin de mener les réflexions en lien avec les thématiques identifiées. Deux groupes interservices travaillent sur des enjeux transversaux, le premier s'occupant

des enjeux de transition et le deuxième des questions de ressources humaines et de formation des enseignantes et enseignants.

La Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO) a adopté un [document-cadre](#) qui fixe les lignes directrices pour réorganiser les dernières années de la scolarité obligatoire. Ce document explicite les questions à traiter en vue de la révision de la LEO. Plusieurs variantes présentées montrent comment les années 9 à 11 pourraient être réorganisées suivant le moment choisi pour orienter les élèves. L'enjeu du [plan d'études romand](#) (PER) selon le moment où les élèves entrent en École de maturité est notamment abordé, tout comme la certification en 11^e année et l'amélioration de la voie générale.

À la DGEO, sous le pilotage du conseil de direction, un groupe de projet (GP-LEO) et des groupes thématiques sont chargés de préparer la révision partielle de la LEO. Ils réunissent les spécialistes des différentes entités du service concernées par les dispositions légales à modifier. L'expertise ainsi réunie couvre des domaines aussi divers que l'évaluation, le plan d'études et les moyens d'enseignement, les soutiens aux élèves, l'éducation numérique ou encore l'organisation scolaire et le cadre légal. Les réflexions conduites dans le GP-LEO sont discutées avec les partenaires du DEF (association des parents d'élèves, association des directrices et directeurs d'école et syndicats des enseignantes et enseignants). Elles sont aussi abordées avec un groupe de référence des directions d'école représentant la diversité des établissements dans les huit régions scolaires. À l'œuvre depuis l'automne 2024, le GP-LEO est au croisement des enjeux de la rénovation de la fin de la scolarité obligatoire (9^e à 11^e année) et c'est en son sein que sont développées les réflexions sur les possibles ajustements de la loi.

Le conseil de direction de la DGEO pilote le processus de révision de la LEO dont le déploiement s'adapte à la temporalité du projet MAT-EO. Pour permettre au grand nombre de personnes concernées d'exprimer leur opinion et de partager leur expertise, des enquêtes ont été menées auprès du corps enseignant, des élèves et leurs parents ainsi que des directions d'établissement. Enfin, la Commission de jeunes du Canton de Vaud est également rencontrée pour des échanges. La participation aux réflexions de l'ensemble des actrices et acteurs du terrain se fait donc à plusieurs niveaux.

La Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) s'est dotée d'un [mandat stratégique](#). Inscrit dans la continuité du cadre stratégique posé par le DEF et coordonné avec le [document-cadre de la DGEO](#), ce mandat guide les travaux pour forger le nouveau cursus de la maturité gymnasiale. Il présente les principes directeurs, les objectifs, la gouvernance et les principales phases de réalisation. Il liste aussi les groupes thématiques créés pour mener des analyses et formuler des propositions sur des questions pédagogiques et techniques. Par exemple, ils coordonneront les réflexions permettant de construire le nouveau cursus en 4 ans et la grille horaire ; ils travailleront sur le contenu de la maturité en explorant les nouveautés du cadre fédéral en vue de l'adapter au contexte vaudois ; ils élaboreront des propositions relatives aux transitions ; ils mèneront le travail sur les questions de planification, de ressources humaines, de gouvernance qualité ou encore de bases légales et réglementaires.

Une gouvernance spécifique a été mise en place afin de mobiliser toutes les compétences métiers nécessaires en vue de forger la nouvelle maturité gymnasiale. Le pilotage est assuré par un conseil

de direction et un groupe de projet. Par ailleurs, il importait d'associer celles et ceux qui vivent au quotidien les réalités du terrain pour permettre au projet de s'ancrer dans l'expérience concrète et pour garantir la pertinence des choix pédagogiques et organisationnels. À la suite d'un appel à candidatures, une cinquantaine d'enseignantes et enseignants se sont engagés dans une dizaine de groupes thématiques. Ils représentent un spectre large de toutes les disciplines enseignées et de tous les établissements du canton. Outre la participation du corps enseignant, il faut signaler celle des cheffes et chefs de file, des présidentes et présidents des conférences cantonales, des doyennes et doyens et des directrices et directeurs des gymnases vaudois. Parallèlement, des groupes thématiques techniques avancent sur les enjeux de planification, de ressources humaines, d'assurance qualité et sur la rédaction de la révision partielle de la LESS. Les partenaires du DEF (syndicats d'enseignants, hautes écoles, association de parents d'élèves, conseil des gymnasianes et gymnasians vaudois) sont associés aux réflexions. A la fin, une centaine de personnes sont impliquées dans vingt groupes thématiques dédiés et à l'œuvre jusqu'en été 2027.

Une première version des axes stratégiques délimitant le périmètre de réflexion des groupes thématiques a été formulée puis mise en consultation en novembre 2025 auprès des actrices et acteurs des gymnases vaudois et des autres partenaires du projet de la DGEP. Les très nombreux retours constructifs ont permis d'affiner ces axes et une version finale sera disponible au printemps 2026. Les groupes de travail sont à l'œuvre depuis septembre 2025 et explorent activement leur thématique. Une coordination est assurée avec les groupes thématiques, et leurs responsables sont régulièrement réunis pour garantir la cohérence de l'ensemble des travaux. De plus, le groupe de projet entretient des contacts réguliers avec les autres cantons romands et les instances fédérales pour s'informer des travaux menés pour déployer la nouvelle maturité et des décisions prises. Une synthèse de toutes les réflexions pour le projet vaudois de nouvelle maturité est annoncée en automne 2026. Puis un rapport conclura cette phase d'élaboration en automne 2027.

2.2 Résultats des études commandées pour approfondir les réflexions

Partout en Suisse, les parcours des élèves tendent à s'allonger, à devenir moins linéaires et à se diversifier. Les solutions transitoires sont de plus en plus souvent empruntées par des élèves entre la fin de la scolarité obligatoire et l'entrée en formation certifiante (12,4% d'élèves en 2000 et 14,9% en 2018, selon l'Office fédéral de la statistique qui prévoit la poursuite de cette progression avec un scénario à 15,6% en 2029). Cette tendance concerne spécialement les élèves en difficulté scolaire. La menace de décrochage déjà à l'école obligatoire, puis lors de la transition vers la première formation qui mène à un titre, est une préoccupation croissante qui conduit plusieurs cantons à explorer de nouvelles voies. Les « réorientations horizontales » au cours de la période de formation postobligatoire augmentent aussi. Ces réorientations concernent des élèves qui passent d'une filière de formation à une autre, par exemple de l'École de maturité à l'École de culture générale ou de l'École de culture générale à un apprentissage. Les possibilités de redoubler et de se réorienter sont inhérentes aux systèmes de formation. L'augmentation de la fréquence des redoublements ou des réorientations

questionne l'efficacité des systèmes cantonaux de formation, comme le thématise une récente expertise² commandée par le SEFRI. Ces réalités sont toujours plus scrutées et la possibilité de comparer certains indicateurs au niveau national contribue au débat.

Attentif à cette tendance, le DEF a souhaité documenter les forces et les faiblesses du système vaudois de formation actuel avant de proposer des ajustements permettant de l'améliorer. Afin de fonder ses propositions et futures décisions sur des données objectives et des constats méthodologiquement éprouvés, il a lancé plusieurs études au service de MAT-EO, avec une attention particulière aux parcours des élèves. Des mandats ont ainsi été donnés à l'Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques du DEF (URSP) et à l'Université de Lausanne pour documenter et analyser :

- les parcours suivis par les élèves à l'école obligatoire sous la LEO ;
- les transitions des élèves vers les formations postobligatoires jusqu'à la première certification secondaire II (AFP / CFC / Maturité gymnasiale, professionnelle ou spécialisée) ;
- les parcours dans les différentes filières postobligatoires, celles dispensées au gymnase (École de maturité et École de culture générale) et celles de la formation professionnelle ;
- la réussite dans les hautes écoles en lien avec la maturité gymnasiale vaudoise

S'agissant du bilan de la LEO, un premier état des lieux chiffré a été produit à l'attention du Grand Conseil qui en faisait la demande ([Rapport du CE au Postulat Induni](#)). Ce bilan a été complété par une enquête auprès des actrices et acteurs du terrain. L'enquête a été confiée à un intervenant indépendant, le bureau d'études Interface, spécialiste en évaluation des politiques publiques. Les partenaires du DEF ont été consultés sur l'élaboration des trois questionnaires distincts adressés aux parents d'élèves, aux directrices et directeurs d'écoles ainsi qu'aux enseignantes et enseignants de la scolarité obligatoire. Les élèves ont répondu à des questions sur leur vécu scolaire dans une enquête séparée, confiée à l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (PSPS) rattachée au DEF.

Les études MAT-EO, fondées sur des taux de participation significatifs, produisent de nouvelles données et connaissances sur le système vaudois de formation. La photographie, à la fois ample et détaillée, permet de constater que plusieurs enseignements se dégagent et devraient permettre d'élaborer des mesures susceptibles :

- d'améliorer l'organisation de la fin de la scolarité obligatoire (les années 9 à 11) ;
- de forger le cursus de la nouvelle maturité gymnasiale ;
- de questionner les dispositifs de transition pour les rendre plus efficaces.

Les principaux résultats en lien avec les objectifs stratégiques décidés par le DEF pour MAT-EO sont les suivants.

² Jürg Schweri und Belinda Aeschlimann, Gutachten EHB – Mögliche Auswirkungen einer Förderung der horizontalen Durchlässigkeit auf Sekundarschule II, September 2025

1. Bilan de la LEO – Enquête Interface³– Trois questionnaires ont été soumis respectivement aux parents d'élèves, aux directrices et directeurs d'école et au corps enseignant⁴. Les réponses livrent une photographie de l'état de satisfaction des actrices et acteurs de l'école vaudoise sous le régime de la LEO, en place depuis plus de 10 ans. Un focus a été mis sur l'orientation en fin de 8^e et le déroulement du troisième cycle, soit les années 9 à 11 suivies en voie prégymnasiale (VP) ou en voie générale (VG), car c'est là que se nouent les principaux enjeux pour MAT-EO. Les missions de l'école, l'organisation scolaire, les besoins des élèves identifiés par les adultes, les tâches des directions, les représentations du métier d'enseignante ou enseignant, la relation école-famille et les principales attentes pour l'avenir ont été questionnés. Le dispositif d'enquête comprenait des focus groupes composés des parties prenantes ; les échanges qualitatifs ont contribué à élaborer les questionnaires et interpréter les résultats. Parmi la richesse des données produites, le DEF retient une série d'enseignements en lien avec MAT-EO.

Moment de la sélection

A la question « *L'orientation (à la fin de la 8^e) intervient-elle au moment opportun ?* », la tendance est plutôt à une remise en question. Les directions sont les plus critiques (68% d'avis négatifs) ; le corps enseignant et les parents sont plus partagés, avec respectivement 40% et 45% d'avis négatifs. Dans un deuxième temps, il a été demandé aux trois groupes de se projeter vers l'école de demain. A la question « *L'orientation devrait-elle être retardée ?* », les avis favorables (« plutôt d'accord » et « tout à fait d'accord ») sont plus affirmés. Les directions y sont favorables à 64% ; le corps enseignant à 53% et les parents à 68%.

Épreuves cantonales de référence

L'école vaudoise organise des épreuves communes à tous les élèves à trois moments de leur scolarité. Leur but est d'évaluer le système scolaire avec une attention portée à l'harmonie des exigences d'enseignement dans tout le canton. Ces épreuves cantonales de référence (ECR), standardisées, sont l'instrument de cette politique de pilotage et d'harmonisation. Or, l'utilité et la pertinence des ECR sont largement contestées. Une nette majorité des directions et du corps enseignant met en doute leur valeur ajoutée dans une optique d'enseignement et de pilotage de l'école. Les deux groupes se déclarent en majorité favorables à leur suppression.

Les ECR de 8^e, qui pèsent pour 30% dans la note finale déterminant l'orientation en VP ou en VG, sont les plus contestées. 96% des directions jugent leur poids « disproportionné » dans la décision d'orientation ; 74% des enseignantes et enseignants sont du même avis. Leur contribution à l'équité du processus d'orientation n'est pas reconnue par les actrices et acteurs de l'école. Des majorités sont favorables à leur suppression (87% des directions et 53% du corps enseignant).

³ Nicolas Grosjean, Deborah Intelisano, Orlane Rota, Ruth Feller : « Étude sur l'organisation et les perspectives des cycles 1, 2 et 3 de la scolarité obligatoire. Rapport à l'intention de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) de l'État de Vaud ». Décembre 2025

⁴ Une partie seulement des questions a été posée de manière commune aux trois groupes de personnes (parents, directions, corps enseignant) ; les réponses obtenues ne concernent donc pas toujours les trois publics cibles.

Examens cantonaux de certification

Les examens de 11^e année sont des épreuves organisées à la fin de la scolarité pour valider le certificat de fin d'études secondaires. Les résultats pèsent pour 20% de la moyenne de l'élève à la fin de la 11^e. La valeur ajoutée des examens écrits cantonaux de 11^e n'est pas reconnue comme telle, spécialement par les directions. Plus de 70% des directrices et directeurs n'y voient pas d'utilité pour la conduite des écoles, pour l'enseignement ou encore pour les élèves et leurs parents. Les enseignantes et enseignants sont moins critiques et sont divisés sur l'apport des examens de 11^e. Une petite majorité du corps enseignant (51%) y trouve une valeur ajoutée pour l'enseignement et une solide minorité (42%) y voit une valeur ajoutée pour les élèves et leurs parents. Ces résultats tranchent avec la reconnaissance de la valeur du rituel, qui est validée par une écrasante majorité des directions (89%) et du corps enseignant (92%). A la question de savoir si les examens de 11^e sont inutiles et peuvent être supprimés, 60% des directrices et directeurs y sont favorables, mais seulement 30% des enseignantes et enseignants.

Organisation de la Voie générale (VG)

L'organisation de la VG, avec des cours à niveaux dans trois disciplines (français, mathématiques et allemand), est remise en question en raison de l'éclatement du groupe classe et du manque d'encadrement stable pour les élèves. 94% des directrices et directeurs sont d'avis que le système à niveaux empêche les élèves de développer une cohésion de classe et 70% du corps enseignant partagent cette appréciation. A la question « La plurimagistralité dans les classes de VG nuit-elle aux apprentissages par les élèves ? », 87% des directrices et directeurs pensent que trop d'intervenantes et d'intervenants dans une classe nuit à son bon fonctionnement. Les enseignantes et enseignants partagent cet avis, mais de manière moins marquée (65% répondent oui et plutôt oui).

Place des options

Un très fort attachement s'exprime pour les options, que ce soient les options spécifiques (OS) de la voie prégymnasiale qui se concentrent sur diverses matières académiques (Italien, Latin, Économie et droit, Mathématiques et physique) ou les options de compétences orientées métiers (OCOM) de la voie générale (Activités créatrices et manuelles, Arts visuels, Économie, Droit et citoyenneté, Éducation nutritionnelle, MITIC et Technologie numérique, Sciences de la nature). A la question de savoir si les options ont une utilité pédagogique, c'est oui pour 90% des avis exprimés par le corps enseignant et oui pour 70% des directrices et directeurs. Les deux catégories d'options devraient être proposées à tous les élèves, estiment les directions (62% d'avis favorables) et le corps enseignant (71% d'avis favorables).

Projet de formation de l'élève, compétences transversales et programme préprofessionnel en 11e

L'idée de réserver du temps dans la grille horaire pour la construction d'un projet de formation de l'élève, lui permettant de réfléchir à son avenir, est plébiscitée : plus de 90% d'avis favorables parmi les directrices et directeurs et aussi parmi les enseignantes et enseignants. Le

corps enseignant soutient dans la même intensité (91% d'avis favorables) la proposition de dédier du temps spécifique entre la 9^e et la 11^e année à l'acquisition des compétences transversales (collaboration, communication, stratégies d'apprentissage, créativité, réflexivité). Quelle que soit l'organisation de la 11^e, la proposition de permettre à des élèves moins scolaires de suivre un programme d'activités préparant à l'apprentissage (stages de longue durée, approche du monde professionnel renforcée) est plébiscitée par les directions et par le corps enseignant, les deux groupes exprimant plus de 95% d'avis favorables.

Différenciation pédagogique

La grande majorité (83%) des enseignantes et enseignants qui ont répondu au questionnaire recourent à différentes pratiques au sein d'une même classe pour rendre l'enseignement accessible à tous les élèves. C'est ce qu'on appelle la différenciation pédagogique. Cette approche sert à gérer les différences de compétences des élèves au sein d'une même classe. À noter que le recours régulier à ces pratiques ne concerne que 24% du corps enseignant du cycle 3 (9^e à 11^e), contre 86% dans les années 1^{re} à 6^e, et 70% en 7^e et 8^e. De plus, 72% des enseignantes et enseignants estiment que la différenciation pédagogique ne permet pas, à elle seule, de répondre de manière adéquate à la plupart des situations. Pour la fin de la scolarité, ces pratiques ne sont pas suffisantes pour répondre aux besoins particuliers des élèves. C'est l'avis exprimé par 87% des directions d'école. Pour relever les défis de l'hétérogénéité des classes, la prise en charge des élèves à besoins particuliers devrait être renforcée, estiment à l'unisson les directions (98% des avis exprimés) et le corps enseignant (96% des avis exprimés).

Formation des enseignantes et des enseignants

63% des membres du corps enseignant jugent que leur formation est suffisante pour pratiquer la différenciation pédagogique au sein de la classe. La majorité des directions (85%) exprime un avis contraire. A la question de savoir quelles sont les lacunes de la formation reçue, les enseignantes et enseignants s'estimant concernés ont cité trois domaines principaux : la gestion des élèves à comportements problématiques, la prise en charge des élèves à besoins particuliers et la différenciation pédagogique.

Modèle mixte 10/11+4 pour rejoindre l'École de maturité

La transition vers l'École de maturité (EM) en 4 ans reste à construire pour l'école vaudoise. Le modèle mixte 10/11+4 retenu par le DEF peut être déployé de plusieurs manières. Les questions, à visée exploratoire, ont porté sur deux options envisageables.

La première consisterait à regrouper dès la 9^e année les élèves destinés à intégrer l'EM à la fin de la 10^e année au sein d'une filière distincte. Ces élèves suivraient alors, sur deux ans, le programme normalement prévu sur trois années (9^e, 10^e et 11^e). 62% des directrices et directeurs y sont défavorables, tandis que ce modèle a le soutien d'une majorité du corps enseignant (60% d'avis favorables) et des parents (57% d'avis favorables).

La deuxième option ferait bénéficier les élèves se profilant pour rejoindre l'EM à la fin de la 10^e d'un enseignement accéléré au sein d'une classe ordinaire, qui mélange tous les élèves sans sélection en amont. Cette option n'est pas souhaitable selon la majorité des directions

(63% d'avis défavorables) et du corps enseignant (68% d'avis défavorables). Les parents accordent une petite majorité d'avis défavorables (53%) à ce modèle.

Accueil des élèves en 1re année de l'École de maturité

La 1^{re} année de l'EM rénovée accueillera des élèves à la fin de la 10^e ou de la 11^e année de la scolarité obligatoire. Elle devra trouver une organisation qui permette leur réussite. Le modèle consistant à donner à cette année initiale une visée propédeutique, soit une année de préparation aux exigences de la formation à la maturité gymnasiale convainc une majorité de directions d'écoles (81% d'avis favorables), une majorité d'enseignantes et enseignants (75% d'avis favorables) et une majorité de parents (84% d'avis favorables).

2. **Climat scolaire⁵** – Le niveau global de bien-être des élèves à l'école est élevé jusqu'à la 8^e année. Le vécu scolaire des élèves se détériore progressivement en 9^e, mais reste bon. Une différence significative est toutefois mesurée entre le vécu des élèves de VG et celui des élèves de VP. L'estime de soi, l'intérêt pour les apprentissages scolaires, le rapport aux notes et la confiance placée dans les adultes de l'école atteignent des niveaux inférieurs en VG. La 10^e est une année délicate, avec la baisse significative (un « creux ») de ces valeurs, principaux indicateurs du climat scolaire. Cette détérioration est plus marquée en VG, en particulier avec l'accroissement de l'absentéisme et des comportements transgressifs. Une légère amélioration des indicateurs de climat scolaire est mesurée en 11^e, mais moins nettement en VG qu'en VP.
3. **Orientation et équité⁶** – La LEO a augmenté l'orientation en voie prégymnasiale (VP). Désormais, pour chaque volée de 8^e année, en moyenne 42% des élèves poursuivent leur scolarité en VP contre 36% sous la loi précédente. La LEO a diminué la part des élèves suivant dès la 9^e un enseignement élémentaire (au moins deux fois le niveau 1 dans les trois disciplines à niveaux). Un objectif de la LEO était d'augmenter l'égalité des chances et ces deux constats sont considérés par les chercheuses et les chercheurs comme une contribution de la LEO à davantage d'équité. Toutefois, les écarts de réussite scolaire se sont creusés s'agissant des parcours comparés de différents groupes d'élèves : les filles réussissent mieux que les garçons ; les élèves suisses mieux que les étrangers ; les élèves francophones mieux que les allophones. Ce constat atténue celui d'une équité accrue sous la LEO. À noter que sur ce chapitre de l'équité, la recherche scientifique démontre que la séparation précoce des élèves en filières, comme mode d'organisation scolaire, n'a pas d'effets positifs ni sur leurs apprentissages ni sur leurs performances. Les inégalités sociales de parcours sont tendanciellement

⁵ Marthe Nicolet (UPSPS-DGEO) et Alizée Younes : « Enquête cantonale climat scolaire auprès des élèves de la scolarité obligatoire. Rapport MAT-EO ». Décembre 2025

⁶ Karine Bengali Daepen, Sylvie Leuenberger Zanetta, Ladislas Ntamakiliro (URSP-DEF) : « Bilan de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO). Analyse des parcours et transition des élèves au secondaire I et II ». Décembre 2025

renforcées par des organisations scolaires regroupant les élèves dans des filières à niveaux d'enseignement différents.⁷

Un autre enseignement en lien avec l'orientation est apporté par l'étude de l'UNIL⁸. L'équipe de recherche a étudié les éventuels effets de l'âge de la première sélection sur les trajectoires des élèves en maturité gymnasiale. Durant la période observée (de 2011 à 2022), trois cantons – Bâle Ville, Bâle Campagne et Argovie ont modifié l'âge de l'orientation. Les cohortes d'élèves entrés en Ecole de maturité avant et après la réforme qui a retardé l'âge de la sélection ont été comparées avec les élèves des précédentes volées. Les résultats suivants sont mis en évidence : les élèves d'un canton dont l'âge de la première sélection augmente d'un an ont 3,3% de chances en plus d'obtenir la maturité gymnasiale ; la probabilité de redoubler n'est pas affectée ; en revanche la durée pour obtenir la maturité gymnasiale augmente un peu. L'explication avancée par les chercheurs est qu'avant la réforme, les gymnasien(ne)s et gymnasien(ne)s qui redoublaient dans ces cantons se réorientaient davantage que ce n'est le cas après la réforme. Comme si un âge de sélection plus tardif est associé avec davantage de persévérance pour aller au bout du cursus et décrocher la maturité gymnasiale.

4. **Entrée en formation certifiante⁹** – Un tiers des élèves vaudois ne s'arrime pas à une formation certifiante directement à l'issue de la scolarité obligatoire. Pour les deux volées étudiées, le nombre d'élèves qui commencent directement après l'école une formation conduisant à un certificat est de 63% et 65%. À souligner que la transition directe en formation certifiante est plus élevée pour les élèves suisses par rapport aux élèves de nationalité étrangère, et elle concerne davantage les élèves francophones que les élèves allophones. L'Office fédéral de la statistique a comparé les taux cantonaux de transition directe pour la volée 2020. Il ressort de cette analyse que le taux vaudois est inférieur de 10% au taux moyen suisse¹⁰.

Les parcours des élèves de VG s'allongent et se diversifient à l'issue de la 11^e. Leur entrée directe en formation certifiante a significativement baissé sous la LEO, le constat vaut pour les élèves du niveau intermédiaire et ceux du niveau élémentaire. Dans le détail, le passage immédiat en formation professionnelle des élèves de 11^e VG élémentaire (niveau 1 dans au moins deux disciplines à niveaux) n'est effectué que par un élève sur quatre (25%). C'est inférieur au taux de 30% atteint par les élèves de l'ancienne voie secondaire à option (VSO), avant la LEO. Pour plus de 70% des élèves de VG élémentaire, la suite du parcours se répartit entre le redoublement de la 11^e, une mesure de transition ou la sortie provisoire du système vaudois de formation, les deux dernières options étant les plus fréquentes. La situation des élèves de VG intermédiaire (niveau 2 atteint dans au moins deux disciplines à niveaux) est un

⁷ Ce thème (les effets du « tracking », c'est-à-dire de la séparation des élèves en filières) est traité dans le rapport d'étude de l'UNIL sous la forme d'une revue complète de la littérature scientifique.

Réf. : Nicolas Margas, Gaëlle Goastellec, Nicolas Sommet et alii : « L'école de maturité vaudoise entre structures et trajectoires d'élèves : efficacité, équité et leviers structurels. Rapport de l'Observatoire de l'Éducation et de la Formation de l'Université de Lausanne d– Volet 1 ». *Décembre 2025*

⁸ Nicolas Margas, Gaëlle Goastellec, Nicolas Sommet et alii, idem note 7.

⁹ Ibid. (note n° 5)

¹⁰ Publication sur le site internet de l'OFS, 07.11.2025

peu meilleure. Un élève sur deux (50% à 52%) poursuit directement en formation certifiante. Les autres ont besoin d'une mesure de transition (29%), redoublent la 11^e (5%) ou sortent provisoirement du système vaudois de formation (15%).

- 5. Passerelles et mesures de transition¹¹** – A la fin de l'école obligatoire sont proposées des mesures qui reportent l'entrée en formation certifiante. Il y a des passerelles, soit des possibilités de faire une année scolaire supplémentaire pour atteindre le certificat de fin de scolarité (la 12^e certificative) ou pour améliorer sa certification afin de rejoindre une formation postobligatoire plus exigeante (les RAC 1 et 2). Et il y a des mesures de transition préparant à l'entrée en formation professionnelle (mesures T1), qui sont des programmes scolaires et de soutien en vue de trouver une place d'apprentissage.

Les parcours à l'issue du RAC1, de la 12^e certificative et des trois principales mesures T1 questionnent ces dispositifs quant à leur efficacité (l'objectif fixé dans la loi est-il atteint ?) et leur pertinence (appui sur le chemin vers la certification secondaire II). L'effectif annuel des élèves optant pour le RAC1 a augmenté sous la LEO, mais deux tiers d'entre eux échouent à améliorer leur certification en vue de rejoindre l'École de culture générale. Pour les trois mesures T1 étudiées, le taux d'entrée en apprentissage à la suite de la mesure peut être considéré comme modeste voire faible. À l'issue d'un préapprentissage, 60% des bénéficiaires commencent un CFC. À la suite d'une année passée à l'École de la transition, un élève sur deux (secteur préprofessionnel) entame un apprentissage. C'est le cas pour seulement un élève sur trois du secteur « accompagnement et soutien » (SAS).

- 6. Comparaison des parcours dans les formations postobligatoires¹²** – Que ce soit en École de maturité, en École de culture générale ou dans les filières professionnelles (apprentissage dual ou école des métiers conduisant au CFC ou à l'AFP), les parcours sont émaillés de redoublements et de réorientations vers une autre filière, parfois aussi d'abandons. L'Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques du DEF (URSP) a mené une approche comparative des parcours en suivant une même volée. Les résultats montrent que l'École de maturité est la formation obtenant les taux de réussite les plus élevés. C'est valable pour les parcours directs (69% de certifiés) et pour les parcours incluant un ou deux redoublements, avec un total de 84% de certifiés. L'accès sans accroc au certificat de l'École de culture générale concerne 55% d'une volée, et 70% si l'on inclut les simples et les doubles redoublements. Pour accéder au titre CFC, filières en 3 ans ou filières en 4 ans, les taux de certification sans accroc sont, respectivement, de 59% et 49%. En incluant les personnes certifiées qui ont redoublé une ou deux fois durant le cursus, le taux de réussite grimpe, respectivement, à 74% et 69%. Statistique Vaud ([Numerus de novembre 2018](#)) avait déjà mis en évidence des chiffres similaires. Il y a donc une relative stabilité des parcours dans les différentes formations au secondaire II.

¹¹ Karine Bengali Daeppen, Sylvie Leuenberger Zanetta, Ladislas Ntamakiliro (URSP-DEF) : « Bilan de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO). Analyse des parcours et transition des élèves au secondaire I et II ». Décembre 2025 Ibid.

¹² Ibid.

L'abandon du cursus sans diplôme concerne 15% d'une même volée en École de maturité, à comparer avec les taux de 30% en École de culture générale, 26% en filière CFC 3 ans et 31% en filière CFC 4 ans. Nous évoquions plus haut les parcours sinueux que suivent de nombreux élèves du canton de Vaud. Ces chiffres illustrent ce phénomène.

- 7. Bilan de l'École de maturité vaudoise¹³** – L'étude confiée à l'UNIL exploite la plus grande base de données suisses disponible en matière de parcours de formation¹⁴. L'accès à la filière École de maturité (EM) et les parcours des élèves vaudois sont comparés à ceux des élèves de tous les autres cantons. Le bilan de la maturité gymnasiale vaudoise est contrasté, avec des points négatifs et des acquis solides.

L'étude identifie deux faiblesses notoires. D'abord, la part des élèves vaudois qui redoublent au moins une fois (20,8%) est supérieure à la moyenne nationale (15,4%)¹⁵. Parmi les redoublants, la part de celles et ceux qui, dans le canton de Vaud, redoublent deux fois est également supérieure à la moyenne suisse (9,7% VD vs 8,1% CH). Ensuite, dans les formations académiques, la réussite au Bachelor est inférieure pour les étudiantes et étudiants titulaires d'une maturité vaudoise (80,9%) que pour tous les autres étudiantes et étudiants de Suisse (85,5%).

A l'inverse, l'étude met en évidence des points positifs. En laissant entrer davantage d'élèves en École de maturité que dans la plupart des autres cantons (34% d'une volée vaudoise de 11^e contre 24% en moyenne suisse), Vaud peut se prévaloir d'une équité plus grande, selon les autrices et auteurs de l'étude. La moindre sélectivité à l'entrée de l'École de maturité n'a pas les effets négatifs redoutés sur la réussite : le certificat de maturité gymnasiale est décroché par la même proportion d'élèves vaudois ayant entamé le cursus (89,2%) qu'en moyenne nationale (89,3%). Par ailleurs, 73,8% des élèves qui s'inscrivent en maturité gymnasiale dans le canton de Vaud décrochent le titre dans la durée minimale du cursus, en trois ans. C'est à peine inférieur au taux moyen en Suisse (75,8%). Le groupe des élèves décrochant le titre après un ou deux redoublements est de 15,4% dans le canton de Vaud, contre 13,5% en Suisse. Dans les deux ensembles comparés (Vaud versus la Suisse), les taux de rupture du cursus (réorientations abandons, échecs définitifs) sont similaires, autour de 11%. Enfin, l'analyse des parcours académiques montre que la durée moyenne pour atteindre le Bachelor est similaire pour les étudiantes et étudiants titulaires de la maturité vaudoise (3,8 ans) et pour les étudiants ayant décroché la maturité ailleurs en Suisse (3,9 ans).

¹³ Nicolas Margas, Gaëlle Goastellec, Nicolas Sommet et alii : « L'école de maturité vaudoise entre structures et trajectoires d'élèves : efficacité, équité et leviers structurels. Rapport de l'Observatoire de l'Éducation et de la Formation de l'Université de Lausanne – Volet 1 ». *Décembre 2025*

¹⁴ La base des données utilisées par l'OFS pour son programme LABB (analyse longitudinale dans le domaine de la formation).

¹⁵ Cette statistique des redoublements ne fait pas la distinction entre d'une part celles et ceux qui iront jusqu'au bout du parcours et décrocheront le titre, et d'autre part celles et ceux qui n'y parviendront pas (réorientations dans une autre formation, abandons, échecs définitifs).

S'appuyant sur trois indicateurs décrivant les trajectoires des élèves après leur entrée en formation certifiante du degré postobligatoire, les autrices et auteurs de l'étude concluent à « l'efficacité globale » de la maturité gymnasiale vaudoise. Pour les volées vaudoises considérées, en moyenne 30% des élèves obtiendront une maturité gymnasiale, 20% un Bachelor universitaire et 7% un Bachelor d'une haute école spécialisée ou pédagogique. Ces taux de réussite sont supérieurs aux taux moyens nationaux. Pour toutes les volées considérées en Suisse, 21% des élèves obtiendront une maturité gymnasiale, 14% un Bachelor universitaire et 5% un Bachelor d'une haute école spécialisée ou pédagogique. Les pourcentages qui précèdent concernent uniquement des jeunes ayant obtenu ces titres en passant par l'École de maturité.

3. MAT-EO, LA DEUXIÈME ETAPE S'OUVRE

3.1 Mise en consultation d'une révision de la LEO en septembre 2026

À la lumière des travaux menés durant l'année 2025, de l'adoption du cadre stratégique du DEF et des études dont les résultats sont désormais disponibles, le DEF lance la deuxième étape de MAT-EO. La démarche sera concentrée sur trois axes et les principales pistes d'amélioration seront affinées ces prochains mois. Ce travail permettra de mettre en consultation à la fin de l'été 2026 l'avant-projet de révision de la LEO. Cet avant-projet sera constitué, a priori, de plusieurs variantes pour permettre une large consultation.

3.2 Un projet en trois volets

Le projet MAT-EO dédié à l'amélioration durable du système vaudois de formation se décline désormais en trois volets menés de concert mais à des rythmes différents :

- 1. Rénover l'organisation des trois dernières années de la scolarité obligatoire** afin de :
 - a. rendre possible l'entrée en École de maturité au terme de la 10^e comme de la 11^e ;
 - b. améliorer l'orientation des élèves et la préparation à la suite de leur parcours, en les aidant à construire un projet de formation postobligatoire ;
 - c. valoriser la formation professionnelle ;
 - d. favoriser un climat d'apprentissage serein en permettant à chaque élève de développer son potentiel propre.
- 2. Forger le nouveau cursus de maturité gymnasiale** ([RRM/ORM](#) 2023) selon les objectifs suivants :
 - a. construire la nouvelle maturité avec les actrices et acteurs de l'école vaudoise ainsi qu'avec ses partenaires ;
 - b. assurer le passage à la maturité gymnasiale en 4 ans et apporter les améliorations nécessaires, tant au niveau du contenu que du cursus ;
 - c. valoriser les différentes voies de formation. La maturité gymnasiale est trop souvent considérée comme la seule formation conduisant à des études supérieures. Moins connues, les maturités professionnelles et spécialisées donnent accès aux études supérieures dispensées dans des hautes écoles ; ces maturités seront davantage profilées et valorisées à l'avenir, car elles préparent à des formations très demandées sur le marché du travail.
- 3. Améliorer les transitions de la fin de la scolarité obligatoire vers les formations certifiantes pour tous les élèves.** Une mobilisation dans trois principales directions doit y contribuer :
 - a. favoriser les transitions directes de la scolarité obligatoire vers les formations certifiantes ;
 - b. questionner le système des passerelles et des mesures intermédiaires pour le consolider ;
 - c. prévenir le décrochage du système de formation.

3.3 Périmètre des choix à faire pour la révision de la LEO

3.3.1 Rénover la fin de la scolarité obligatoire

a. Orientation

Faut-il orienter les élèves et, si oui, quand ? Quatre moments sont possibles : fin de 8^e, 9^e, 10^e ou 11^e année. Aujourd’hui l’orientation a lieu en fin de 8^e. Les études MAT-EO nous indiquent que le report de l’orientation est un enjeu à considérer compte tenu des avis exprimés par les actrices et acteurs de l’école ainsi que de la recherche scientifique.

b. Structure et pédagogie

Le parcours 10+4 peut être envisagé de différentes manières qui dépendent du moment de l’orientation et de l’organisation avec ou sans filière de la fin de scolarité. Si l’orientation intervient en fin de 8^e ou en fin de 9^e, la possibilité existe de les réunir dans une filière permettant en un an ou en deux ans de les préparer au parcours 10+4. Si l’orientation est prévue en fin de 10^e, l’élève passe directement en 1^{re} année d’École de maturité. Dans ce cas, l’accueil en 1^{re} d’EM revêt un enjeu particulier en lien avec les apprentissages prévus dans le [plan d’études romand](#) (PER) qui couvre les onze années de la scolarité. Cet enjeu est au centre des réflexions et du travail menés conjointement par la DGEO et la DGEP.

Comment et quand faut-il préparer tous les élèves à construire leur projet de formation ? Réfléchir à son avenir dès le début de la 9^e année permet aux élèves de s’investir, notamment si l’âge de l’orientation est reporté, et d’identifier leur projet pour la suite de leur parcours. Celui-ci doit pouvoir se concrétiser durant les trois dernières années de l’école obligatoire, afin d’augmenter les transitions directes vers des formations certifiantes et des parcours de réussite.

c. Calendrier

La mise en place de la nouvelle organisation des trois dernières années de la scolarité obligatoire est prévue à la rentrée 2030 pour la première volée d’élèves de 9^e année et va s’opérer, dans l’intervalle, par la révision partielle de la LEO. Cela concerne donc les élèves qui sont aujourd’hui en 4^e année.

3.3.2 Forger le nouveau cursus pour l’École de maturité (EM)

a. Conditions d'accès à l'École de Maturité

Les cantons sont compétents pour fixer les conditions d'accès à l'École de maturité. Celles-ci peuvent se baser sur les résultats scolaires annuels, sur une évaluation pédagogique globale des compétences de l'élève, ou encore sur des épreuves organisées comme un examen d'entrée. Une combinaison de ces éléments est aussi envisageable. L'expérience des cantons avec le modèle 10/11+4 montre que celui-ci peut être déployé indépendamment des modalités de sélection ([Actes de la journée d'étude](#)). Des réflexions

sont ouvertes entre la DGEO et la DGEP pour proposer des conditions d'accès appropriées.

b. La 1^{re} année de maturité avec le modèle 10/11+4

Avec des élèves issus de la 10^e et de la 11^e, les classes en 1^{re} année seront plus hétérogènes qu'aujourd'hui. L'étude du modèle 10/11+4 dans les autres cantons renseigne sur les enjeux et modalités d'intégration ([Actes de la journée d'étude](#)). Des cantons proposent des soutiens ciblés en début de cursus. Dans certains cantons, l'entrée au gymnase constitue une période probatoire. L'objectif est d'asseoir les compétences essentielles à la réussite du parcours gymnasial. La DGEO et la DGEP collaborent pour définir cette transition avec les accompagnements appropriés.

c. Le parcours de l'élève en École de Maturité

Selon les résultats des études MAT-EO, les élèves vaudois en École de maturité redoublent davantage que dans l'ensemble de la Suisse. La moindre sélectivité à l'entrée, en comparaison nationale, est un facteur explicatif. La durée du cursus vaudois (trois ans contre quatre ans dans presque tous les cantons et même cinq ans en Valais) en est sans doute un autre. Le passage à un cursus en quatre ans est une opportunité de réduire les redoublements. Rappelons tout de même que la fluidité des parcours vaudois est meilleure en maturité gymnasiale qu'à l'École de culture générale et que dans les filières CFC, ce qui donne un bon signe pour l'introduction du modèle 10/11+4.

d. Les caractéristiques de la nouvelle École de Maturité

Le cadre de la nouvelle maturité gymnasiale est donné par une base légale nationale révisée ([ORM/RRM](#), 2023) et par un [Plan d'études cadre](#) révisé (2024). Ces textes visent à améliorer la formation et l'aptitude aux études, tout en renforçant la possibilité de comparer les certificats de maturité décernés en Suisse.

Les savoirs disciplinaires demeurent le socle central de la formation gymnasiale. Ils servent à acquérir des connaissances, concepts, méthodes et langages propres à chaque champ scientifique ou culturel. Un renforcement des compétences disciplinaires de base pour l'aptitude générale aux études (CdBA) en mathématiques et en langue de scolarisation est attendu.

Les principales nouveautés sont l'harmonisation de la durée du cursus à quatre ans au minimum, la définition d'exigences comparables par discipline, la transmission de savoirs et l'acquisition de compétences pour préparer les jeunes à relever certains enjeux sociaux (par exemple : citoyenneté, durabilité, numérisation, etc.)

Pour la première fois, les domaines d'enseignement transversaux sont explicités dans le plan d'études. Ces enseignements sont pensés de manière interdisciplinaire et ils doivent

être pris en charge collectivement par plusieurs disciplines. Cette transversalité vise à renforcer le sens et la cohérence du cursus tout en préservant l'exigence académique propre à la maturité gymnasiale.

3.3.3 Améliorer les transitions vers les formations certifiantes

a. Ecole de culture générale

Comparativement à l'École de maturité, l'École de culture générale (ECG) présente un taux de certification sans redoublement plus bas et un taux d'échec deux fois plus élevé (réorientation et abandons compris). La certification est aussi inférieure à celle du CFC en 3 ans. Les nombreuses réorientations et sorties de formation dans cette filière contribuent aux parcours sinueux et à rallonge après l'école obligatoire. Sous l'angle de l'efficacité du système de formation et dans la perspective de promouvoir des trajectoires de réussite dans l'intérêt des élèves, il convient de porter un regard critique sur les différents domaines professionnels de l'ECG. L'objectif de réduire les échecs, les redoublements, les réorientations (vers d'autres filières, le CFC dans la plupart des cas) suppose de questionner l'orientation vers ces filières ainsi que l'identité et les objectifs de celles-ci.

b. Réorientations vers la formation professionnelle

Deux élèves sur dix (20%) s'orientent vers la formation professionnelle à l'issue de l'école obligatoire. Toutefois, la part d'élèves en formation professionnelle de la même volée augmente à quatre élèves sur dix (un peu plus de 40%) trois ans après l'obtention du certificat de fin de scolarité obligatoire. Ainsi, une part importante d'élèves, en particulier de l'École de culture générale, se réorientent en formation professionnelle après un échec. La question est de savoir dans quelle mesure une meilleure valorisation de la formation professionnelle pourrait être faite à l'école obligatoire de manière à augmenter les transitions directes vers la formation professionnelle et à réduire ainsi les réorientations.

c. Améliorer l'entrée en formation professionnelle des élèves les plus faibles scolairement

La transition des élèves en difficulté scolaire vers les formations certifiantes du secondaire II s'est détériorée ces 10 dernières années, notamment pour les élèves issus de la VG. Simultanément, l'efficacité de certaines mesures de transition sous l'angle des objectifs légaux qui leur sont assignés n'est que partiellement confirmée. Les questions ouvertes sont donc multiples :

Quel sort réserver aux passerelles scolaires RAC 1 et 12^e? Comment améliorer l'efficacité des mesures de transition de la T1 ? De quels soutiens ont besoin les élèves inscrits dans les mesures T1 afin de décrocher un apprentissage ? La surreprésentation d'élèves allophones parmi les bénéficiaires des mesures de transition doit-elle conduire à repenser les prestations ?

Une gouvernance de projet spécifique est mise en place pour ce volet particulier des transitions à améliorer. Un mandat est en cours de rédaction. L'objectif sera de définir un Plan d'actions, puis de le déployer sur plusieurs années. La pertinence de mener une approche globale, qui soit à la fois scolaire, sociale et de santé publique, devra sans doute être investiguée, en particulier pour les jeunes les plus menacés par le décrochage du système de formation.